

Observatoire des sites économiques

Mise à jour 2020

Programme partenarial 2020

Partenaires

GBCA, CCVS, CCST, CD90, SODEB, TANDEM, ADN-FC

Support / Format (à paraître)

Papier et numérique

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Une vision complète et actualisée

L'observatoire des sites économiques recense les zones d'activités économiques (ZAE) ainsi que tous les sites classés comme ayant une vocation économique par les documents d'urbanisme. En 2019, 172 sites étaient recensés et représentaient une superficie d'environ 1 450 hectares.

La mise à jour de l'observatoire intègre l'évolution de nombreux documents d'urbanisme ainsi que la suppression de certaines ZAC. Certains sites économiques ont été regroupés à l'exemple du site 'Les Hauts de Belfort' (qui regroupe les ex-ZAC de la Justice et des Hauts de Belfort). Les espaces liés à l'économie des loisirs intègrent également la mise à jour de cet observatoire.

Ainsi, ce sont 149 sites économiques qui sont recensés à l'échelle du département, pour une superficie d'environ 1 440 hectares.

Aménagement & Architecture

■ Visibilité de la zone :



Actuellement, seul 'Jonxion 1' comme signal bâti.

■ Lisibilité de la zone :



Actuellement insuffisant, lié à l'urbanisation limitée.

■ Niveau d'aménagement :



Bon et organisé.

■ Qualité du bâti :



Construction sur site vierge, bâtiments contemporains récents, 'originaux' et de bonne finition assurés par maîtrise d'œuvre.

Services présents



Pépinière d'entreprises



Restaurant



Très haut débit ou Fibre



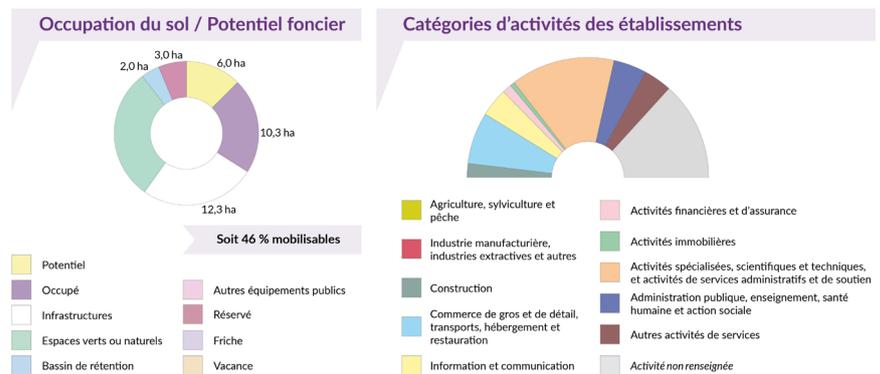
Hôtel

Une fiche par site économique

L'observatoire des sites économiques conserve les rubriques concernant les établissements et la nature des activités présents dans chaque zone. Toutefois, des thématiques sont mises à jour et complétées, comme celle de l'urbanisme avec la notion de contraintes d'aménagement.

Les nouveautés résident dans l'ajout de rubriques portant sur les services présents, l'aménagement et l'architecture de la zone, ainsi que les points forts et les points de vigilance de chaque site économique.

Cet observatoire sera diffusé sur un site internet dédié.



Une base de données régionales

En coopération avec l'Agence Économique Régionale (AER) Bourgogne Franche-Comté et en concertation avec les trois intercommunalités en charge du développement économique, l'AUTB assure la transmission des données à l'AER dans le cadre de la démarche régionale des zones d'activités. Ce sont trois bases de données qui sont fournies à l'AER : les périmètres des sites économiques, les établissements présents au sein de ces sites et le foncier économique (afin notamment de connaître les réserves foncières des zones d'activités).